

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°904) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE AILEY, A L'ASSOCIATION VINCENNES RELAXOTHEQUE, A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-343 EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Vincennes Relaxothèque » représentée par son Président Monsieur Fréderic DELLIERE, dont le siège est situé 41 bis Raymond du Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 11h15 à 12h15 du 7 septembre 2023 au 27 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec de l'Association « Vincennes Relaxothèque » représentée par son Président Monsieur Fréderic DELLIERE, dont le siège est situé 41 bis Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 717,40 € T.T.C. (sept cent-dix-sept euros et quarante centimes), afin d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 11h15 à 12h15 du 7 septembre 2023 au 27 juin 2024 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230905-Imc1H11163H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/09/2023

Date de Publication: 05/09/2023